Pas de medecine du travail

Par Pedrokoko
Bonjour,
Je suis actuellement en arrêt maladie pour burn out.
J'ai relancé 2 fois mon patron (je suis seul salarié depuis 2 ans) pour avoir les coordonnées de la médecine du travai dont je dépend.
Je précise que je n'ai jamais eu de visites médicale en 2 ans et demi. Je suis en télétravail depuis le début. Le siege est à Paris, je suis près de Marseille.
Mon médecin m'a dit pour etre en incapacité il faut que ce soit le mdecin du travail qui déclare cela.
Question : comment faire pour avoir un rdv avec medecin sans medecin du travail attaché à la société ce qui me parait impossible ou du moins illégal.
Bonjour
Vous contactez l'inspection du travail, ils vous diront tout celà . Les visites, c'est tous les 5 ans si vous travaillez dans le secteur privé . Après est ce que faire reconnaître votre inaptitude est la meilleure solution , je n'ai plus le contexte pour vous l'assurer surtout que vous allez devoir vous déplacer . Votre medecin traitant n'a aucun avis à donner, il ne peut pas évaluer votre poste de travail, ni faire le lien avec le burr out . Seul le medecin du travail le peut , mais ne constatera pas forcément une inaptitude .
Par calete
Bonjour,
L'employeur a légalement l'obligation d'affilier tout salarié de son entreprise à un service de prévention et de santé au travail, et d'en communiquer l'adresse et le numéro de téléphone avec un devoir d'affichage dans les locaux de l'entreprise.
Le salarié doit en effet pouvoir solliciter directement auprès du service de médecine du travail un rendez-vous à la demande, notamment s'il est question de l'aptitude à son emploi https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033769125
L'employeur risque gros si jamais il s'avérait que par défaut d'avoir souscrit à un service de médecine du travail ur salarié en subissait des conséquences sur sa santé.
cdt
Par Pedrokoko
Bonjour,
Ok merci pour toutes ses infos.

Je vais voir avec l'inspection du travail

Cordialement